Nations Unies S/PV.7700



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7700e séance
Vendredi 27 mai 2016, à 15 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Wright
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Somalie

16-15143 (F)





La séance est ouvert à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/484, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2289 (2016).

La séance est levée à 15 h 5.